

Déclaration CGT faite au CTM du 17 septembre 2015

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames, Messieurs, Cher-e-s camarades,

Les OPA des Antilles-Guyane seraient-ils autant détestés par ce Gouvernement de Gauche...

Nous (OPA domiens) considérons que le Ministère ne prend pas la mesure de la situation dans nos territoires où le coût de la vie chère est de plus en plus voyant avec les mesures de ce Gouvernement.

De plus les OPA n'ont connu aucune augmentation de salaire depuis juillet 2010 ; alors qu'ils devraient bénéficier de plein droit et dans les mêmes conditions, des mesures de revalorisation accordées aux fonctionnaires.

Nous ne sommes pas dupes !

En ce qui nous concerne, pourquoi ces mêmes Ouvriers d'Etat (DGAC – Météo-France et OPA) affectés dans les Dom et appartenant au même Ministère seraient traités de manière inégalitaire ? Nous le voyons bien à l'annexe 1 (voir ci-dessous) de l'arrêté du 23 septembre 2011 portant application du décret n° 2011-1171 du 23 septembre 2011 relatif à la rémunération des ouvriers d'Etat relevant de la DGAC et Météo-France.

Annexe I	
TAUX D'ABATTEMENT DES ZONES DE RÉSIDENCE PRÉVUS À L'ARTICLE 1er DU PRÉSENT ARRÊTÉ	
ZONES D'ABATTEMENT	TAUX D'ABATTEMENT
0	0 %
2	1,80 %
3	2,70 %

Nota. – Les départements de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion ainsi que la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon relèvent de la zone d'abattement 0.

Notre patience a des limites. et de part cette situation, les OPA de Martinique et de Guadeloupe ne peuvent pas faire valoir leurs droits d'option pour la FPT à cause de ce problème d'abattement toujours en suspens.

Nous demandons au Ministère de prendre urgemment toutes les dispositions permettant :

le rétablissement de la base salariale (zone d'abattement 0) des OPA des Dom pour la paie de novembre 2015, permettant de faire valoir leur droit d'option

- la régularisation des horaires décalés de nuits des années 2013 et suivantes
- la revalorisation de toutes les classifications OPA calquées sur l'évolution de la catégorie C de la fonction publique...

FAUTE DE QUOI, NOUS NOUS REFUSERONS LE DROIT D'OPTION POUR LA FPT.

Nous vous remercions de votre écoute.